Ville de Genève
Conseil municipal

P-60

Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 3 juin 2003, sur la pétition intitulée: «Pour la sauvegarde de la Boulangerie Péclard».

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-60 au Conseil administratif avec les recommandations suivantes:

1. essayer de renouer le dialogue entre la famille Péclard et M. Schroeder;
2. maintenir à cet emplacement une vraie boulangerie traditionnelle;
3. mettre en œuvre une politique qui promeuve activement le maintien et l'implantation des commerces de proximité en Vieille-Ville, afin de répondre au besoin légitime des habitants et des usagers.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Cette pétition est devenue sans objet suite à la fermeture de la Boulangerie Péclard le 31 décembre 2003.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: *Jacques Moret*

La conseillère administrative: *Sandrine Salerno*

Le 9 avril 2008.